

**MAIRIE D'ANAIS**

---

**PROCES-VERBAL**

**DE LA**

**Séance du Conseil Municipal**

---

Session ordinaire

du 09 06 2022

# Séance du Conseil Municipal du 09 Juin 2022

---

L'an deux mil vingt-deux, le 09 juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire. La séance s'est déroulée dans la salle « l'Ancien Grenier », sous la présidence de Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 02/06/2022.

Présents :

**Messieurs : AUPETIT Philippe - GILLET Serge - GIRAUD-BERNARD Éric – HAMON Vincent - MORANGE Alain - Mr MOUNIER Thomas**

**Mesdames : CHAPELAS Bernadette - DUMAS Bernadette – PELOQUIN Josiane - PRESSET Ghislaine.**

Absents excusés : **Mr PUJOL Vincent a donné pouvoir à Mme PELOQUIN Josiane**

Absents : **Mr CHARBONNIER Dimitri**

Secrétaire de séance : Mme PELOQUIN Josiane

---

Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD Maire ouvre la séance à 20H00, le quorum étant atteint.

Le Procès-Verbal de la séance du jeudi 05 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Publication des actes ;
- Décision Modificative – Travaux Aménagement Les Nomblières ;

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Publication des actes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les règles de publication des actes des collectivités territoriales ont été modifiées (décret du 07/10/2021).  
Les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération du Conseil Municipal.

Le choix doit s'effectuer avant le 1<sup>er</sup> juillet, parmi les propositions suivantes :

- Publicité par affichage ;
- OU - Publicité par publication papier : les actes sont tenus à la disposition du public en Mairie de manière permanente et gratuite ;
- OU - Publicité par publication sous forme électronique, sur le site internet de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter la modalité de publicité suivante : Publicité des actes de la commune par publication papier, et dans ce cas, ces actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.
- charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Décision Modificative N°1 – Travaux Aménagement Les Nomblières**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du BP 2022, les dépenses liées au marché « Aménagement des Nomblières » avaient été prévues au compte d'imputation 2151.

Toutefois, le Centre des Finances Publiques de Ruffec demande une modification du compte d'imputation. Les dépenses liées au marché doivent être imputées au compte 2315.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'effectuer la Décision Modificative N°1 afin de basculer la somme de 120 000 € du compte 2151 au compte 2315.

- **Convention sentier de randonnée CDC Cœur de Charente**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par la CDC Cœur de Charente concernant les sentiers de randonnée. La convention a pour objet de fixer les engagements respectifs des deux parties dans le cadre de la valorisation des sentiers de randonnée.

La CDC Cœur de Charente serait en charge :

- D'assurer l'entretien du balisage ;
- D'imprimer les dépliants des circuits de randonnée et les mettre gratuitement à disposition du public ;
- De remettre à la Commune une quantité suffisante de dépliants ;
- Promouvoir dès qu'elle le peut l'ensemble des sentiers du territoire.

La Commune s'engagerait à :

- Assurer l'entretien paysager des sentiers de randonnée balisés et des panneaux signalétiques ;
- Informer la CDC de la disparition des supports de balisage ou de défaut de balisage ;
- Participer à la promotion de l'ensemble des circuits du territoire Cœur de Charente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et charge Mr le Maire d'effectuer toutes démarches et signer tous documents se rapportant à cette convention.

- **Cotisation CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du CAUE qui souhaite obtenir une cotisation pour l'année 2022. Pour rappel, en 2021 la commune a versé une subvention de 96,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une cotisation d'un montant de 100,00€ au CAUE pour l'année 2022.

- **Subvention Secours Catholique**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Secours Catholique qui souhaite obtenir une subvention pour l'année 2022. Pour rappel, en 2021 la commune a versé une subvention de 100,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 100,00€ au Secours Catholique pour l'année 2022.

- **Autorisation Passation de marché « Sentier Doux » – Honoraires et Marché**

La délibération D2021026 du 10/06/2021 relative à l'autorisation de passation du marché « Création d'un sentier doux entre l'école et la plaine sportive » doit être revue.

En effet, par cette délibération, le Conseil Municipal acceptait le projet de travaux pour un montant prévisionnel entre 80 000,00€ et 100 000,00€ Hors Taxe.

Aujourd'hui, le projet (composé de 5 lots) est estimé à un minimum de 174 000€ HT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'augmenter le montant et charge Mr le Maire d'effectuer toutes démarches et signer tous documents se rapportant à cette décision.

- **Création d'un CDD de 35 heures**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au regard du travail à effectuer au sein de la commune, il convient de recruter un nouvel agent en contrat à durée déterminée en raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 13 juin 2022 jusqu'au septembre 2022.

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de créer un poste d'agent technique en contrat à durée déterminée de 28 heures hebdomadaires du 13/06/2022 au 30/09/2022 et autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents se rapportant à ce dossier.

- **Détermination des taux de promotion pour avancements de grade**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité d'Anais comme suit :

Catégorie	Cadre d'Emploi	Grade d'Origine	Grade d'Avancement	Taux
C	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
C	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
C	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
C	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ème</sup> classe	100 %
C	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise Principal	100 %
B	Rédacteur	Rédacteur	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
B	Rédacteur	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur Principal de 1 <sup>ème</sup> classe	100 %

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'adopter les ratios ainsi proposés et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Modification du temps de travail et affiliation CNRACL**

Compte tenu de l'augmentation des tâches administratives à effectuer, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'Adjoint Administratif.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle :

- modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,
- a pour conséquence l'affiliation du fonctionnaire concerné à la CNRACL (seuil d'affiliation : 28 heures par semaine)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et charge Mr le Maire d'effectuer toutes démarches et signer tous documents se rapportant à cette décision.

- **Création d'un poste de Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de créer un poste de Rédacteur Principal de première classe à temps complet à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et charge Mr le Maire d'effectuer toutes démarches et signer tous documents se rapportant à cette décision.

- **Commissions Communales**

Suite aux démissions de Madame PETIT Michelle, Mme PERRET Claudine et Mme BOUTENEGRE Marie-Cécile, les différents délégués doivent être modifiés.

Le Conseil municipal a désigné les délégués qui siègeront dans les différentes Commissions Communales et organismes, selon le tableau suivant :

<b>Organismes/Commissions</b>	<b>Délégué(s)ou(es)Titulaires</b>	<b>Délégué(s)ou(es) Suppléants</b>
<b>Communauté de Communes Cœur de Charente</b>	GIRAUD-BERNARD Eric	MORANGE Alain
<b>SIVOS A.T.A-V</b>	GIRAUD-BERNARD Eric DUMAS Bernadette MOUNIER Thomas	PRESSET Ghyslaine CHAPELAS Bernadette
<b>ATD 16</b>	MORANGE Alain	HAMON Vincent
<b>CNAS</b>	GIRAUD-BERNARD Éric	
<b>SIAEP NORD CHARENTE</b>	GILLET Serge	CHARBONNIER Dimitri
<b>SMVOS Collège Saint Amant de Boixe</b>	DUMAS Bernadette PUJOL Vincent	
<b>SDEG 16</b>	MORANGE Alain	GILLET Serge
<b>SYNDICAT DE FOURRIERE</b>	CHARBONNIER Dimitri	GIRAUD-BERNARD Eric

<b>Commissions Communales</b>	<b>Conseillers Municipaux</b>
<b>BATIMENTS</b>	PRESSET Ghyslaine, HAMON Vincent, MORANGE Alain, DUMAS Bernadette, GIRAUD-BERNARD Éric, GILLET Serge
<b>ASSAINISSEMENT-VOIRIE-ENVIRONNEMENT</b>	MORANGE Alain, GIRAUD-BERNARD Eric, DUMAS Bernadette, GILLET Serge
<b>SPORTS – LOISIRS-VIE ASSOCIATIVE</b>	MOUNIER Thomas, PUJOL Vincent, DUMAS Bernadette, AUPETIT Philippe, GILLET Serge
<b>PERSONNEL COMMUNAL</b>	GIRAUD-BERNARD Éric, MORANGE Alain, MOUNIER Thomas
<b>LES FINANCES</b>	GIRAUD-BERNARD Éric, MORANGE Alain, PRESSET Ghyslaine, CHAPELAS Bernadette, MOUNIER Thomas, GILLET Serge, PELOQUIN Josiane, HAMON Vincent
<b>CULTURE</b>	PRESSET Ghyslaine, AUPETIT Philippe, PELOQUIN Josiane, DUMAS Bernadette
<b>COMMUNICATION</b>	CHAPELAS Bernadette, DUMAS Bernadette, PETIT Michelle, AUPETIT Philippe, MOUNIER Thomas, GILLET Serge, PELOQUIN Josiane, MORANGE Alain
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	GIRAUD-BERNARD Éric, MORANGE Alain, MOUNIER Thomas
<b>JURE D'ASSISES</b>	GIRAUD-BERNARD Éric
<b>FETES ET CEREMONIES</b>	AUPETIT Philippe, PELOQUIN Josiane, DUMAS Bernadette, PETIT Michelle, CHAPELAS Bernadette, MORANGE Alain
<b>APPEL D'OFFRES</b>	GIRAUD-BERNARD Éric <b>Titulaires</b> : HAMON Vincent, MORANGE Alain, PRESSET Ghyslaine <b>Suppléants</b> : HAMON Vincent, GILLET Serge, CHAPELAS Bernadette, MOUNIER Thomas
<b>URBANISME</b>	GIRAUD-BERNARD Éric
<b>CORRESPONDANT DEFENSE</b>	CHARBONNIER Dimitri
<b>REFERENT SECURITE ROUTIERE</b>	CHARBONNIER Dimitri
<b>REFERENT ERDF (TEMPETE)</b>	HAMON Vincent

- **Élections du 12 et 19 juin 2022**

	<b>12 juin 2022</b>	<b>19 juin 2022</b>
<b>08h00 à 11h30</b>	Philippe AUPETIT Bernadette DUMAS Josiane PELOQUIN	Vincent HAMON Philippe AUPETIT Josiane PELOQUIN
<b>11h30 à 15h00</b>	Ghislaine PRESSET Vincent HAMON Serge GILLET	Bernadette DUMAS Éric GIRAUD-BERNARD Alain MORANGE
<b>15h00 à 18h00</b>	Alain MORANGE Bernadette CHAPELAS Éric GIRAUD-BERNARD	Ghislaine PRESSET Bernadette CHAPELAS Thomas MOUNIER

## QUESTIONS DIVERSES

- **Demande de stage**

Une demande de stage a été faite à la Commune, pour une durée de 15 jours, à compter du 13 juin 2022.

Le Conseil Municipal accepte ce stage à l'unanimité et charge Mr le Maire de signer la convention relative à cette demande.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.